



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 154 ORC

Date de publication: SHAB - 17.09.2019

Numéro de publication: BH03-0000000666

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation selon l'art. 154 ORC, Au Bon Temps Sàrl

Au Bon Temps Sàrl
CHE-114.732.239
boulevard des Eplatures 13
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée ne dispose pas actuellement de l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est invitée à régulariser la situation en matière d'administration, de direction et de représentation et/ou d'organe de révision, et à faire parvenir la réquisition d'inscription au registre du commerce dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce requiert du tribunal ou de l'autorité de surveillance qu'il/elle prenne les mesures nécessaires.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 17.10.2019

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Remarques:

La carence est due au fait que la société ne peut plus être représentée par un gérant ou un directeur, en Suisse.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100, les débours à CHF 15.

Au surplus, cette société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.